L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 22 JUILLET 1890.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session régulière de 1890.

No 82-] LOI

Faisant des allocations pour les dépenses ordinaires du gouvernement, pour payer l'intérêt de la dette publique, pour acquitter le budget des écoles et des charités publiques dans l'Etat de la Louisiane, pour construire et réparer les levées, pendant l'année commençant le 1er juillet 1890, et se terminant le 30 juin 1891 et pendant l'année commençant le 1er juillet 1891 et se terminant le 30 juin 1892.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que les sommes suivantes, ou telles parties de ces sommes qui seront nécessaires, à prendre de tout argent du trésor affecté non autrement de l'Etat sont allouées pour acquitter les dettes suivantes pendant l'année commençant le 1er juillet 1890 et se terminant le 30 juin 1891, et pendant l'année commençant le 1er juillet 1891 et se terminant le 30 juin 1892.

A PRENDRE DU FONDS GÉNÉRAL.—DÉPARTEMENT EXÉCUTIF.

Pour le salaire du gouverneur pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quatre mille dollars....$ 4,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quatre mille dollars.... $ 4,000 00
Pour le salaire du secrétaire particulier du gouverneur, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux mille deux cents dollars...... 2,200 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux mille deux cents dollars...... 2 200 00
Pour le messager et le garçon de bureau [porter] du bureau du gouverneur (cinq cents dollars chacun) pour l'année se terminant le 30 juin 1891, mille dollars. 1,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892.... 1 000 00
Pour les dépenses du bureau du gouverneur, port de lettres, télégrammes, fournitures de bureau, et pour autres objets, ou telle partie de la somme ci-après qui sera nécessaire, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quinze cents dollars...... 1,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quinze cents dollars..... 1,500 00
Pour les dépenses de voyages dans l'Etat, si cela est nécessaire, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, cinq cents dollars..... 500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, cinq cents dollars....... 500 00
Pour pourvoir aux offres par le gouverneur pour les fugitifs évadés, si cela est nécessaire, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, mille dollars......... 1 000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, mille dollars........ 1 000 00
Pour meubles et réparations à la résidence du gouverneur pour l'année se terminant le 30 juin 1891, mille dollars, ou telle partie de cette somme qu'il sera nécessaire. 1 000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, mille dollars, ou telle partie de cette somme qu'il sera nécessaire... 1 000 00
Pour assurances sur la résidence du gouverneur à Baton Rouge à tirer des revenus de 1890, deux cents dollars...... 200 00

AVOCAT GÉNÉRAL.

Pour salaires de l'avocat général pour l'année se terminant le 30 juin 1891, trois mille dollars. 3,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, trois mille dollars....... 3 000 00
Pour salaires du commis de l'avocat général, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quinze cents dollars.... 1 500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quinze cents dollars. 1,500 00
Pour loyer et dépenses de l'avocat-général pour l'année se terminant le 30 juin 1891, ou toute partie du montant qui sera nécessaire, six cents dollars...... 600 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, six cents dollars..... 600 00
Pour le messager [porter] du bureau de l'avocat-général, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quatre cents dollars..... 400 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quatre cents dollars.... 400 00
Pour port de lettres, télégrammes, fournitures de bureau, pour le bureau de l'avocat-général, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux cents dollars 200 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux cents dollars 200 00
Pour frais de voyages pour affaires de l'Etat, par l'avocat-général, s'il est nécessaire, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux cents dollars 200 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux cents dollars...... 200 00
Pour frais de Cour, encourus dans l'intérêt de l'Etat et autres dépenses incidentes à acquitter après approbation de l'avocat-général, ou telle partie du montant ci après qui sera nécessaire, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quinze cents dollars..... 1,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quinze cents dollars.... 1,500 00
Pour conseil spécial à Washington à tirer des revenus de 1890, cinq cents dollars 500 00

SECRÉTAIRE D'ETAT.

Pour salaire du secrétaire d'Etat pour l'année se terminant le 30 juin 1891, mille huit cents dollars 1,800 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, mille huit cents dollars. 1,800 00
Pour commis et employés du bureau du secrétaire d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quinze cents dollars..... 1,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quinze cents dollars 1,500 00
Pour port de lettres, exprès et télégrammes, du bureau du secrétaire d'Etat et bibliothécaire d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, ou telle partie de la somme ci-après, qui sera nécessaire, quinze cents dollars........ 1,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quinze cents dollars.... 1,500 00
Pour le messager et le garçon de bureau [porter] bureau du secrétaire d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, sept cent vingt dollars....... 720 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, sept cent vingt dollars.. 720 00
Pour le salaire du bibliothécaire d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, neuf cents dollars 900 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, neuf cents dollars..... 900 00
Pour le salaire de l'assistant bibliothécaire, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, six cents dollars..... 600 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, six cents dollars..... 600 00
Pour chauffage, lumière, meubles, etc., de la bibliothèque d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux cent cinquante dollars....... 250 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux cents cinquante dollars..... 250 00
Pour la reliure et l'achat de livres dans la librairie d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux cent cinquante dollars...... 250 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux cents cinquante dollars..... 250 00

AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS.

Pour le salaire de l'auditeur des comptes publics, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux mille cinq cents dollars........... 2,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux mille cinq cents dollars........ 2,500 00
Pour le salaire des commis du bureau de l'auditeur, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quatre mille dollars...... 4,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quatre mille dollars.... 4,000 00
Pour le messager et le garçon de bureau [porter] du bureau de l'auditeur, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, sept cent vingt dollars.. 720 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, sept cent vingt dollars. 720 00
Pour livres, reliure, fournitures de bureau, etc., bureau de l'auditeur, ou telle partie de la somme ci-après qui sera nécessaire, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, sept cent cinquante dollars..... 750 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, sept cent cinquante dollars...... 750 00
Pour port de lettres, enregistrement, et fret, pour le bureau de l'auditeur, ou telle partie de la somme ci-après qui sera nécessaire, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, mille dollars. 1,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, mille dollars........ 1,000 00
Pour dépenses de voyage du commis aux taxes de l'auditeur, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, ou telle partie de la somme qui sera nécessaire, mille dollars...... 1,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, mille dollars........ 1,000 00

TRÉSORIER D'ETAT.

Pour salaire du trésorier d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux mille dollars. 2,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux mille dollars...... 2,000 00
Pour commis et employés du bureau du trésorier, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux mille dollars. 2,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux mille dollars...... 2,000 00
Pour les dépenses du bureau du trésorier, etc., pour l'année se terminant le 30 juin 1891, six cent quarante dollars 640 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, six cent quarante dollars...... 640 00
Pour messager et garçon de bureau [porter] du bureau du trésorier, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, sept cent vingt dollars.. 720 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, sept cent vingt dollars. 720 00

DÉPARTEMENT JUDICIAIRE.

Pour salaires des juges de la Cour Suprême, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, vingt cinq mille dollars. 25,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, vingt-cinq mille dollars. 25,000 00
Pour le salaire du Reporter de la Cour Suprême, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quinze cents dollars 1,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quinze cents dollars.... 1,500 00
Pour les salaires de trente juges de district, pour les paroisses des campagnes, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quatre-vingt-dix mille dollars...... 90,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quatre-vingt-dix mille dollars....... 90,000 00
Pour les salaires de sept juges de district, paroisse d'Orléans, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, vingt huit mille dollars.... 28,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, vingt huit mille dollars 28,000 00
Pour les salaires de quatre juges Cours de Cité, paroisse d'Orléans, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, neuf mille six cents dollars...... 9,600 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, neuf mille six cents dollars.... 9,600 00
Pour les salaires de deux juges, Cour d'Appel paroisse d'Orléans, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, huit mille dollars..... 8,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, huit mille dollars...... 8,000 00
Pour les salaires de dix juges de circuit, paroisses des campagnes, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quarante mille dollars... 40,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quarante mille dollars 40,000 00
Pour les salaires de vingt-sept avocats de districts, paroisses des campagnes, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, vingt-sept mille dollars....... 27,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, vingt sept mille dollars. 27 000 00
Pour le salaire de l'avocat de district paroisse d'Orléans, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, mille dollars. 1,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, mille dollars....... 1,000 00
Pour le salaire de l'assistant avocat de district, paroisse d'Orléans, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quinze cents dollars..... 1,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quinze cents dollars.... 1,500 00
A payer trois avocats de district, devant la Cour Suprême, Monroe, Shreveport et Opelousas pour l'année se terminant le 30 juin 1891 sept cent cinquante dollars..... 750 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, sept cent cinquante dollars....... 750 00

DIVERS.

MAISON D'ETAT.

Pour l'assurance de la Maison d'Etat et propriétés à Baton Rouge, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, sept cent cinquante dollars....... 750 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, sept cent cinquante dollars........ 750 00
Pour l'assurance de la bâtisse de Maison d'Etat connu comme Hôtel Royal, à la Nouvelle Orléans, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, douze cents dollars.......... 1,200 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, douze cents dollars.... 1,200 00
Pour salaire du gardien de la maison d'Etat et des terres, pour l'année se terminant le 30 juin 1891 sept cent cinquante dollars 750 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, sept cent cinquante dollars. 750 00
Pour le gardien de nuit de la maison d'Etat et des terres, pour l'année se terminant le 30 juin 1891 six cents dollars. 600 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, six cents dollars...... 600 00
Pour travail sur la propriété et le curage des fosses d'aisance de la maison d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, six cents dollars....... 600 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, six cents dollars....... 600 00
Pour lumière, chauffage et eau, pour la Maison d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, onze cents dollars. 1,100 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, onze cents dollars...... 1,100 00
Pour water work, Maison d'Etat, d'après le bill approuvé par le gouverneur, à prendre des revenus de 1890, trois cent vingt-cinq dollars 325 00
Pour réparations à la bâtisse de Maison d'Etat et les terres, à Baton ou telle partie du montant ci-après qu'il sera nécessaire de dépenser sur l'approbation du gouverneur, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, mille dollars. 1,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, mille dollars....... 1,000 00
Pour réparations des trottoirs et barrières entourant la Maison d'Etat, à prendre des revenus de 1891, cinq cents dollars....... 500 00
Pour réparer les serrures et les coffre-forts, du bureau du trésorier, ou telle partie de la somme ci-après qui sera nécessaire, deux cent cinquante dollars...... 250 00
Pour réparer les serrures et les coffre-forts, du bureau de l'auditeur, ou telle partie de la somme ci-après qui sera nécessaire, deux cent cinquante dollars...... 250 00

HOSPICE DES AVEUGLES.

Pour soutenir l'Hospice des Aveugles, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, sept mille cinq cents dollars 7,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, sept mille cinq cents dollars....... 7,500 00
Pour meubler l'Hospice des Aveugles, à prendre des revenus de 1891, quinze cents dollars..... 1,500 00
Pour l'assurance sur l'Hospice des Aveugles, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, cent cinquante dollars.. 150 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, cent cinquante dollars . 150 00

HOSPICE DES SOURDS-MUETS.

Pour soutenir l'Hospice des Sourds-Muets, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quatorze mille dollars. 14,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quatorze mille dollars. 14,000 00
Pour réparations à l'Hospice des Sourds-Muets et terres, à être déboursés sous la direction du Board des Trustees qui sont par les présentes requis d'obtenir des soumissions d'experts avant d'entreprendre des réparations générales aux bâtisses, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, trois mille dollars...... 3,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux mille dollars 2,000 00
Pour l'assurance de l'Hospice des Sourds-Muets pour l'année se terminant le 30 juin 1891, huit cents dollars. 800 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, huit cent dollars...... 800 00
Pour l'assurance de l'ancien Hospice des Sourds-Muets pour l'année se terminant le 30 juin 1891, cent trente-sept dollars et cinquante cents............ 137 50
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, cent trente-sept dollars et cinquante cents..... 137 50

UNIVERSITÉ DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Pour l'entretien de l'Université de l'Etat de la Louisiane et l'Agricultural and Mechanical College à Baton Rouge, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, dix mille dollars 10,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, dix mille dollars...... 10 000 00
Pour les réparations nécessaires à l'Université de l'Etat de la Louisiane et à l'Agricultural and Mechanical College, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux mille cinq cents dollars............ 2,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux mille cinq cents dollars............ 2,500 00
Pour l'assurance sur bâtisses occupées par l'Université de l'Etat de la Louisiane et l'Agricultural and Mechanical College, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quatre cent cinquante dollars.. 450 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quatre cent cinquante dollars......... 450 00

ÉCOLE NORMALE D'ETAT.

Pour l'entretien de l'Ecole Normale d'Etat à Natchitoches, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, dix mille dollars...... 10,000 00
Pour l'entretien de l'Ecole normale d'Etat à Natchitoches, pour l'année se terminant le 30 juin 1892, dix mille dollars......... 10,000 00
Pour les réparations et l'assurance de l'Ecole Normale d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891 deux mille cinq cents dollars...... 2 500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux mille cinq cents dollars............ 2,500 00

UNIVERSITÉ DE COULEUR A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Pour l'entretien de l'Université, pour l'éducation des personnes de couleur, (Article 233 de la Constitution) pour l'année se terminant le 30 juin 1891, sept mille cinq cents dollars 7,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, sept mille cinq cents dollars...... 7,500 00
Pour payer la dette de l'Université pour l'éducation des personnes de couleur, pour l'année se terminant le 31 juin 1891 deux mille cinq cents dollars.......... 2,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892 deux mille cinq cents dollars............ 2,500 00

HOSPICE DES ALIÉNÉS.

Pour l'entretien de l'Hospice des Aliénés à Jackson, pendant l'année se terminant le 30 juin 1891, quatre vingt-dix mille dollars.. 90,000 00
Pour bâtisse addition nelle, à prendre des revenus de 1891 quinze mille dollars, pourvu que la somme de dix mille dollars, pris du surplus en main, pour l'année se terminant le 30 juin 1890, soit consacrée à la construction de la dite bâtisse additionnelle........ 15,000 00
Pour l'entretien de l'Hospice des Aliénés à Jackson pendant l'année se terminant le 30 juin 1892, quatre vingt-dix mille dollars...... 90,000 00

HÔPITAL DE CHARITÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Pour l'entretien de l'Hôpital de Charité à la Nouvelle Orléans pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quarante mille dollars....... 40,000 00
Pour l'année se terminant le 20 juin 1892, quarante mille dollars. 40,000 00

HÔPITAL DE CHARITÉ A SHREVEPORT.

Pour l'entretien de l'Hôpital de Charité à Shreveport, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, sept mille dollars. 7,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, sept mille dollars...... 7,000 00
Pour le paiement de dettes arriérées, ou autant de ces dettes qu'il sera nécessaire, à prendre des revenus de 1891, cinq mille dollars...... 5 000 00
Le Bureau des Administrateurs est par la présente autorisé à se servir du surplus restant des appropriations antérieures pour le maintien et aussi le surplus, s'il y en a, des appropriations dans cet acte, pour compléter l'étage supérieur de la bâtisse, et autres améliorations.
Pour l'assurance de la bâtisse appartenant à l'Hôpital de Charité d'Etat de Shreveport, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux cents dollars 200,00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux cents dollars...... 200 00

SOLDIER'S HOME.

Pour l'entretien du Soldier's Home à la Nouvelle-Orléans, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, huit mille dollars.......... 8,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, huit mille dollars...... 8,000 00
Pour le maintien, les vêtements et les améliorations, à prendre des revenus de 1891, deux mille dollars 2,000 00

ARMURIER D'ÉTAT.

Pour le salaire de l'armurier d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, six cents dollars 600 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, six cents dollars....... 600 00

ENREGISTREUR DES VOTANTS DE L'ETAT.

Pour le salaire de l'enregistreur des votants de l'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, trois mille six cents dollars...... 3,600 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, trois mille six cents dollars...... 3,600 00
Pour le salaire du commis en chef de l'enregistreur des votants, pour l'année se terminant le 30 juin, 1891, douze cents dollars..... 1,200 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, douze cents dollars 1,200 00
Pour le salaire du garçon de bureau [porter] de l'enregistreur des votants, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, six cents dollars. 600 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, six cents dollars 600 00
Pour les livres du bureau de l'enregistreur des votants, à prendre des revenus de 1892, sept cent cinquante dollars...... 750 00
Pour l'enregistrement des votants de la paroisse d'Orléans, ou telle partie du montant ci-après qui sera nécessaire, trois mille dollars.... 3,000 00

COMMIS D'ENREGISTREMENT.

Pour dépenses des commis d'enregistrement à être employés soixante jours au plus avant l'élection, à raison de trois dollars par jour, à prendre des revenus de 1892, quatre mil'le six cents quatre-vingt dollars...... 4,680 00

ELECTIONS.

Pour les élections en 1892, à prendre des revenus de 1892, seize mille cinq cents dollars. 16,500 00

IMPRESSIONS D'ETAT.

Pour impressions d'Etat et blancs dans les différents départements d'Etat, pendant l'année se terminant le 30 juin 1891, dix-huit mille dollars.......... 18,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892 vingt-cinq mille dollars. 25,000 00

SALAIRE DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL.

Pour le salaire de l'adjudant général, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux mille dollars............ 2,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux mille dollars....... 2,000 00

MILICE.

Pour l'entretien de la milice en campagne quand elle est appelée pour supprimer une insurection ou repousser une invasion, pendant l'année se terminant le 30 juin 1891, cinq mille dollars........ 5,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, cinq mille dollars 5,000 00
Pour objets militaires, armement, équipement, entretien de la milice d'Etat et des corps volontaires pendant l'année se terminant le 30 juin 1891, cinq mille dollars. 5,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, cinq mille dollars 5,000 00

SHÉRIF CIVIL DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Pour le paiement du shérif civil de la paroisse d'Orléans pour services à la Cour Suprême, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, cinq cent vingt cinq dollars........ 525 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, cinq cent vingt-cinq dollars............ 525 00

SERVICE DES SHÉRIFS A LA COUR SUPRÊME.

Pour le paiement des shérifs des paroisses Caddo, St Landry et Ouachita, pour service à la Cour Suprême, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, cent cinquante dollars chacun.. 150 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, cent cinquante dollars chacun 150 00

BUREAU D'AGRICULTURE.

Pour le salaire du commissaire du bureau d'agriculture pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quinze cents dollars.... 1,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892 quinze cents dollars.... 1,500 00
Pour garçon de bureau [porter] du bureau d'agriculture, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, cent quatre-vingts dollars........ 180 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892 cent quatre-vingts dollars. 180 00
Pour fournitures de bureau, port de lettres et charbon bureau d'agriculture, pour l'année se terminant le 30 juin 1891 deux cents dollars. 200 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux cents dollars. 200 00
Pour impression et distribution de documents, bulletins d'expériences pratiques en agriculture pamphlets, etc., bureau d'agriculture, pour année se terminant le 30 juin 1891 deux mille dollars.......... 2,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux mille dollars...... 2,000 00
Pour stations expérimentales, bureau d'agriculture, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, neuf mille dollars 9,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, neuf mille dollars...... 9 000 00

BUREAU D'IMMIGRATION.

Pour salaire du commissaire du bureau d'immigration pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quinze cents dollars.......... 1,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quinze cents dollars.... 1 500 00
Pour fournitures de bureau, port de lettres, charbon, etc., bureau d'immigration pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux cents dollars......... 200 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux cents dollars..... 200 00
Pour impression et distribution de documents, pamphlets etc., bureau d'immigration, pour l'année se terminant le 30 juin 1891 deux mille dollars...... 2,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux mille dollars 2,000 00
Pour loyer de bureau, bureau d'immigration, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, trois cents dollars...... 300 00
Pour l'année se terminant le 31 juin 1892, trois cents dollars...... 300 00
Pour garçon de bureau [porter] pour le commissaire d'immigration, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, cent quatre-vingts dollars........ 180 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, cent quatre-vingts dollars........ 180 00

A PRENDRE DU FONDS COURANT DES ÉCOLES.

Pour l'entretien des écoles publiques libres, telle partie en plus ou en moins de ce qui aura été donné au Fonds des Ecoles, pendant l'année se terminant le 30 juin 1891, trois cent mille dollars........ 300,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892 trois cent mille dollars.. 300 000 00

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Pour salaire du surintendant de l'instruction publique, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux mille dollars. 2 000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892 deux mille dollars...... 2,000 00
Pour salaire du secrétaire du surintendant de l'instruction publique, pour l'année se terminant le 30 juin 1892, huit cents dollars...... 800 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, huit cents dollars 800 00
Pour dépenses, bureau du surintendant de l'instruction publique, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux cents dollars......... 200 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux cents dollars....... 200 00
Pour dépenses de voyage du surintendant de l'instruction publique pour l'année se terminant le 30 juin 1891, cinq cents dollars...... 500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, cinq cents dollars 500 00

FONDS D'INTÉRÊT DES ÉCOLES.

Pour le paiement de l'intérêt sur le fonds des Ecoles [Article 233 de la Constitution], pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quarante-cinq mille deux cent trente-quatre dollars et soixante dix cents 45,234 70
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quarante cinq mille deux cent trente-quatre dollars et soixante-dix cents 45,234 70
Pour le paiement de l'intérêt sur le fonds du Seminary [Article 233 de la Constitution] à payer au "Seminary of Learning," pour l'année se terminant le 30 juin 1891, cinq mille quatre cent quarante dollars........ 5,440 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, cinq mille quatre cent quarante dollars...... 5,440 00
Pour le paiement de l'intérêt sur le fonds dû au "Agricultural and Mechanical College," [Article 233 de la Constitution] pour l'année se terminant le 30 juin 1891, neuf mille cent quinze dollars et soixante neuf cents 9,115 69
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, neuf mille cent quinze dollars et soixante neuf cents .. 9,115 69

FONDS D'INTÉRÊT.

Pour payer les coupons d'intérêt réduit sur tels des bons [obligations] consolidés de l'Etat de la Louisiane qui auront été estampillés en vertu des dispositions de l'ordonnance constitutionnelle relative à la dette d'Etat, et pour payer l'intérêt sur les bons [obligations] constitutionnels de l'Etat de la Louisiane qui seront dus le 1er janvier 1891 et le 1er juillet 1891, quatre cent quatre-vingt mille dollars.......... 480,000 00
Pour payer les coupons d'intérêt réduit sur tels des bons [obligations] consolidés de l'Etat de la Louisiane qui auront été estampillés en vertu des dispositions de l'ordonnance constitutionnelle relative à la dette d'Etat, et pour payer l'intérêt sur les bons [obligations] constitutionnels de l'Etat de la Louisiane qui seront dus le 1er janvier 1892, et le 1er juillet 1892, quatre cent quatre-vingt mille dollars.......... 480,000 00
Dépenses et employés du Bureau de l'Auditeur, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quinze cents dollars.... 1,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quinze cents dollars..... 1,500 00
Pour dépenses d'experts et de travail de commis extra, en investigant et rapportant l'affaire des bons frauduleux et les irrégularités dans les comptes de l'ex-trésorier, deux mille dollars........... 2,000 00

A PRENDRE DU FONDS DE L'INGÉNIEUR.

Pour la construction, la réparation et l'entretien des levées ou telle partie que la taxe d'un mill destinée aux levées peut produire, ou telle partie qu'il sera nécessaire de transférer des autres fonds au fonds général de l'ingénieur, et de la vente des terres marécageuses, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, trois cent mille dollars............ 300,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, trois cent mille dollars 300,000 00
Pour le salaire de l'ingénieur en chef, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, trois mille six cents dollars....... 3,600 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, trois mille six cents dollars......... 3,600 00
Pour salaires de quatre assistants ingénieurs pour l'année se terminant le 30 juin 1891, trois mille dollars chacun........ 12,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, trois mille dollars chacun....... 12,000 00
Pour le salaire du secrétaire du Board des Ingénieurs d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, dix-huit cents dollars...... 1,800 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, dix-huit cents dollars. 1,800 00
Pour le salaire du dessinateur du Board des Ingénieurs d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, dix-huit cents dollars....... 1,800 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, dix huit cents dollars .. 1,800 00
Pour le salaire de l'assistant dessinateur du Board des Ingénieurs d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, treize cents dollars........ 1,300 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, treize cents dollars..... 1,300 00
Pour matériaux nécessaires à l'ingénieur pour réparations d'instruments, pour port de lettres, télégraphe, fournitures de bureau etc., pour l'année se terminant le 30 juin 1891, cinq cents dollars 500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, cinq cents dollars 500 00
Pour frais de voyage et dépenses pour porteurs de chaîne et d'axmen, pour le Board des Ingénieurs, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, ou telle partie de la somme ci après qui sera nécessaire huit mille cinq cents dollars...... 8,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, ou telle partie de la somme qui sera nécessaire huit mille cinq cents dollars. 8,500 00

A PRENDRE DU PRODUIT DE LA VENTE DES TERRES MARÉCAGEUSES.

Pour le salaire du bureau de l'enregistreur des terres d'Etat pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quinze cents dollars.... 1,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quinze cents dollars... 1,500 00
Pour le messager et le garçon de bureau [porter] du bureau des terres d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1891 trois cents dollars. 300 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, trois cents dollars... 300 00
Pour port de lettres, fournitures de bureau, etc. pour le bureau des terres d'Etat pour l'année se terminant le 30 juin 1891, deux cents dollars...... 200 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux cents dollars....... 200 00
Pour commis et employé du bureau de l'enregistreur des terres d'Etat pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quinze cents dollars.. 1,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quinze cents dollars.... 1,500 00
Pour cartes de sections marécageuses plans nouveaux, pour l'année se terminant le 30 juin 1891 deux cents dollars. 200 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, deux cents dollars 200 00
Pour dessiner de nouvelles cartes pour le bureau des terres d'Etat et remplacer celles qui seraient détruites ou effacées, sous la direction de l'enregistreur du bureau des terres d'Etat, ou telle partie de la somme ci après qui sera nécessaire, sept cent cinquante dollars..... 750 00
Pour résumés d'entrées dans les bureaux des terres des Etats Unis pour l'usage de l'auditeur dans la préparation des listes d'entrée pour les assesseurs de paroisse, pendant l'année se terminant le 30 juin 1891, mille dollars...... 1,000 00
Pour résumés d'entrées dans les bureaux des terres des Etats Unis pour l'usage de l'auditeur dans la préparation des listes d'entrée pour les assesseurs de paroisse, pour l'année se terminant le 30 juin 1892 mille dollars 1,000 00

A PRENDRE DU FONDS SPÉCIAL DE L'HÔPITAL DE CHARITÉ.

Pour l'entretien de l'Hôpital de Charité à la Nouvelle Orléans à recevoir de la taxe annuelle payée par la Compagnie de la Lote le de l'Etat de la Louisiane, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, quarante mille dollars............ 40,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, quarante mille dollars.. 40,000 00
D'honoraires reçus de l'inspecteur des bestiaux, en vertu de la loi du "Slaughter House," pour l'année se terminant le 30 juin 1891, six mille dollars 6,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, six mille dollars....... 6,000 00
Des licences sur les encanteurs pour certaines ventes [ou telle partie en plus qui sera perçu] pour l'année se terminant le 30 juin 1891, dix mille dollars.... 10,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, dix mille dollars....... 10,000 00

TRAITEMENT DES ASSESSEURS.

Pour salaires des assesseurs, paroisse d'Orléans, à payer au prorata et à prendre des différents fonds tels qu'ils sont répartis par la loi de revenu, pour l'année se terminant le 30 juin 1891, dix-sept mille cinq cents dollars...... 17,500 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, dix-sept mille cinq cents dollars...... 17,500 00
Pour traitement des assesseurs dans les paroisses des campagnes à payer au prorata et à prendre des différents fonds tels qu'ils sont alloués par la loi de revenu pour l'année se terminant le 30 juin 1891, vingt-un mille dollars 21,000 00
Pour l'année se terminant le 30 juin 1892, vingt-un mille dollars.. 21,000 00

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que quarante pour cent des allocations faites par cette loi pour la milice et l'entretien et la réparation des institutions publiques et charitables, pour l'année commençant le 1er juillet 1890 et se terminant le 30 juin 1891, seront pris du revenu de 1890, et le reste du revenu de 1891. La moitié de toutes les autres allocations faites par cette loi, pour l'année commençant le 1er juillet 1891 et se terminant le 30 juin 1891, sera prise du revenu de 1890, et l'autre moitié, pour l'année commençant le 1er juillet 1891 et se terminant le 30 juin 1892, sera prise du revenu de l'année 1892. Le reste des allocations faites par la présente loi sera pris du revenu de 1891, excepté dans les cas pour lesquels il est stipulé autrement dans cette loi.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que le trésorier paiera les warrants tirés contre le fonds général dans l'ordre suivant :

1. Les warrants émis pour le traitement des fonctionnaires, employés et pour les dépenses de bureaux des différents départements du gouvernement, y compris les assesseurs.

2. Les warrants émis pour l'Agricultural and Mechanical College, l'Université pour l'instruction des personnes de couleur, l'Ecole Normale d'Etat et les impressions d'Etat.

3. Les warrants émis pour objets divers.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 5 juillet 1890.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme.

L. F. MASON.
Secrétaire d'Etat.

PETITES ANNONCES.

A LOUER

Nos 1 et 2 Magasins Rouges—nord Potets, entre le Bazaar et le marché aux légumes. Sadresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin 1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

No 30,517.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

Dans l'affaire des mineurs Jenetta, James et Isabella Hay.

ATTENDU que James M. Ross et David Mitchell, résidents de Edinburgh, Ecosse, administrateurs des mineurs Jenetta Hay, James Hay et Isabella Hay, se sont adressés à cette cour pour obtenir l'autorisation de prendre possession de et transporter de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis les raisons pour lesquelles la demande des dits administrateurs ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 23 juin 1890.

HUGUES J. LAVERGNE,
Députe Greffier.

24 juin—24—juil 1, 8, 15, 23.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de E Lozida Bernard, veuve de Manuel Trigo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,650—Division D—Attendu que Manuela Trigo a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue E. Lisada Bernard, veuve de Manuel Trigo, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 juil—22 27 3

Succession de John M. Radbers et femme (consolidés).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,786—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par le Dr H. A. Gabert, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

17 juil—17 22 26

Succession de George A. Falconi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30 086—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary A. Falconi, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS
Greffier.

17juil—17 22 26

Succession de Mme Harriet A. Johnson, veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30 622—Division D. Attendu que John Schurmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Harriet A. Johnson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

13 juil—13 18 22

Succession de Andrew J. Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,611—Division C—Attendu que Michael Gallagher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Andrew J. Dunn, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

12juil—12 18 22

Succession de William Feldman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30 609—Division D—Attendu que Mme Elizabeth Betsch, veuve de William Feldman, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Feldman, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

13 juil—13 18 22

Succession de Philip Forget.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30 085—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Paul H. Forget administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

15 juil—15 20 24

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30 565—Division A—Roger Cogan vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Roger Cogan soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing notaire, en son bureau, No 29 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que M. Pratt, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 30 juin 1890

Signé THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

2 jul—2 16—4 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30 530, Division F—Taylor & Gormley vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale Taylor & Gormley composée de George W. Taylor et George F. Gormley, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Edgar M. Cahn, notaire, à son bureau, No 21 Commercial Place, en cette ville, le samedi, 9me jour d'août 1890 à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que John Pe[y]ravin, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1890.

[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

5 juil—5 20 août 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 30,598—Division D.—Guillaume Dupuy vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Guillaume Dupuy, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le lundi 11me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. E. Grandpré Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 7 juillet 1890.

(Signé) N. H. RIGHTOR, juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

9 juil—9 26—août 11

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,670—Division D.—De Labretonne et Galmiche vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires sous la raison sociale de De Labretonne et Galmiche et Gaston De Labretonne et Emile Galmiche, individuellement et comme membres de ladite raison sociale, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, en son office dans le Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le JEUDI, 21me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Samson Levy, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1890.

(Signé:) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

19juil—19—5 21août

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30,651—Division E.—E. W. Troegel vs ses créanciers—Ordre de cour.—La cession des biens du pétitionnaire Ernest William Troegel est par le présent acceptée au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Octave Hart, notaire, le mardi 29me jour de juillet, 1890, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la cession des biens de l'insolvable, voter sur l'élection d'un syndic pour la décharge de toute dette de l'insolvable et toute autre matière que la loi autorise et qui pourront se présenter devant le dit meeting des créanciers et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1890.

(Signé;) F. A. MONROE.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur congé.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN Député Greffier.

15 juillet—15, 22, 29.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle Fanny Freret vs James E. Balfour

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,203—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 août, 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La réclamation et un jugement de la Deuxième Cour de District pour les 6me et 7me districts municipaux, No 2013 du dossier dans l'affaire de Robert Young vs Frédérick G. Freret, lequel jugement a été signé le 8 mars 1880, pour la somme de $350 99 avec intérêt de 8 0/0 sur $117 33 à partir du 10 août 1872, et 8 0/0 sur $117 33 à partir du 20 août 1872—et transféré à la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 10 893—lequel jugement a été transféré par Robert Young à James E. Balfour, le 24 mai 1889, aussi tout l'intérêt du dit Balfour dans l'affaire, pour faire revivre le jugement actuellement pendant, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 juil—22 26 29—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur rue Gravier entre Magazine et Tchoupitoulas, rue en arrière étant la rue Commune.

First Street German Presbyterian Church vs Mme R. E. Corcoran et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,337—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes, privilèges avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Magazine et Tchoupitoulas, désigné par la lettre D, sur un plan du voyer fait par C. A. De Armas voyer, en date du 15 novembre 1868 et attaché à un inventaire fait par P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville, dans la succession de Wm Silliman. Lequel dit lot mesure vingt pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de soixante-quatre pieds cinq pouces entre lignes parallèles.

Acquis par Mme Corcoran, défenderesse, de Chas G. Rebentisch, conformément à un acte pardevant Joseph A. Taylor, notaire, le 21 janvier 1887.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 juil—15 22 29—5 12 16 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant le coin des rues Magazine et Robin, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Camp et Terpsichore.

J. B. Camors & Co., Mme Marie Peyret, subrogée vs Cazaux & Sentilles, et al No 7 596

J. B. Camors & Co. Mme Marie Peyret subrogée vs A. Cazaux & Sentilles et al. No 7 596

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — En vertu de deux writs de fieri facias contre Bernard Barthe à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Robin et Terpsichore, formant le coin des rues Magazine et Robin et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Magazine sur cent vingt-huit pieds de profondeur et de face à la rue Robin.

Acquis par Bernard Barthe par achat de Mme Catherine Baltz, le 8 mai 1873, par acte passé pardevant R. J. Ker, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau des aliénations, livre 101, folio 760.

Saisi dans les affaires ci-dessus, comme la propriété de Bernard Barthe.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

24 juin—24—juil 1 8 15 22 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif d'une jument de course de valeur connue comme RABBIT

Succession de Mme Mary Chittenden.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18 585—En vertu d'un writ de fieri facias contre James Chittenden et en faveur de William J. Chittenden, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 30 juillet 1890, à 11 heures A. M. de la propriété ci après décrite, à savoir—

Devant mon entrepôt rue Ste Anne entre Royale et Chartres — La jument de course RABBIT

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19juil—19 23 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Champs-Elysées et Urquhart, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Morales et Français.

Veuve Jos. Bourdette vs. J. P. Tegrdo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30 084—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les numéros Neuf et Dix de l'îlet numéro 1 et sept borné par les rues Champs-Elysées, Morales, Français et Urquhart suivant un plan particulier fait par F. Zimpel, le 2 février 1835 déposé en l'étude de C. Pollock, notaire, les dits lots mesurant, en pied américain, comme suit: Le numéro Neuf a trente deux pieds de face à la rue Champs Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur, et le dit numéro Dix a trente deux pieds onze pouces de face à la rue Champs Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Urquhart; avec tous les droits, voies, privilèges et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances s'y rattachant.

Etant la même propriété acquise par le défendeur, d'Antoine Samsot, par acte pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 18 mai 1871.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur rue Franklin, entre les rues Calliope et Clio, (la rue à l'arrière étant Liberté.)

John F. Popp vs T. W. McEnany

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 30,471—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 août 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin (anciennement Benton) Calliope, Liberté et Clio, et désigné par la lettre A sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député voyer de la ville, en date du 16 décembre 1874, et annexé pour référence à un acte fait à l'étude de André Hero Jr., notaire, le même jour.

La dite portion de terre mesure au pied américain, cinquante deux pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Franklin (anciennement Benton) sur cent quarante deux pieds six pouces et trois lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Clio, et sur la ligne la plus près de la rue Calliope, la dite ligne a une première profondeur de cent douze pieds, ensuite elle s'étend à angle droit vers la rue Clio de vingt-neuf pieds neuf pouces, et alors elle a une seconde profondeur vers la rue Liberté de trente pieds six pouces et trois lignes jusqu'à la ligne du fond, qui a une largeur de vingt-deux pieds quatre pouces et quatre lignes.

Acquis par le défendeur du plaintiff par acte d'achat pardevant André Hero, Jr., notaire, daté du 7 juin 1888

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30 juin—30—7 14 21 28 juil—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêt de propriété, etc, dans le Septième District.

Teutonia Insurance Company vs John S Nichols.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 30,437.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 9 août 1890, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

La moitié indivise de deux lots de terre avec la moitié indivise des bâtisses, améliorations, machines bouillotres, outils et instruments aratoires qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le No 20 sur le nouveau plan, bornés par les rues Levée, Millaudon, Olivier et Général Scott; les dits lots sont désignés sur le plan de Wm. Fershey, voyer, fait en l'année 1853, par les Nos 4 et 5 et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No quatre a trente pieds de face à la rue Levée; cent cinq pieds quatre pouces deux lignes sur la ligne du lot No 3, cent trente pieds quatre pouces deux lignes sur la ligne du lot No 5 et quarante pieds de large dans le fond, le lot No 5 a trente pieds de face à la rue Levée, cent trente pieds quatre pouces deux lignes sur la ligne du lot No 4, quatre-vingt-douze pieds de profondeur sur la ligne du lot No 6 et quarante neuf pieds cinq pouces de large sur la rue Général Scott.

Achetés par le défendeur par achat de H. Chalin, d'après un acte pardevant E. Commagère, notaire, le 8 juillet 1885. (Titre enregistré L. 123 fol 322).

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

7 juil—7 14 21 28—4 9 août

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Ranc, coin Dauphine et Decatur.

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 22 juillet 1890, à 11 heures a. m. dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 22 juillet—1f

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains dans le Troisième District.

Succession de Henri Buttmann.

No 30,590—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 23 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 19 juillet 1890, seront vendus les terrains ci après décrits

Deux terrains désignés par les Nos 18 et 19, dans le carré d'îlet borné par les rues Marais, Clouet, Louisa et Urquhart, mesurant, chacun, 27 pieds 11 pouces 1 ligne de façade rue Marais, sur 171 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1890 devront être payées par l'acquéreur qui fera un dépôt de 10 0/0 comptant du montant de l'adjudication, sur les lieux. L'acte de vente pardevant Octave Morel, aux frais de l'acquéreur.

22 juil—22 26—2 9 16 23 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente péremptoire de propriétés de valeur dans le 3eme District, pour opérer un partage.

Un cottage double No 25 rue de l'Union.

Un terrain rue de l'Union, entre Craps et Grands-Hommes.

Cottage double No 557 rue Craps.

Une maison de résidence en bois à deux étages, 299 rue Prieur.

Vingt-une actions du fonds capital de la N. O. C. & L. R. R. Co.

Daniel Lenihan et als vs Margaret Lenihan, épouse de Thomas Fernon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B—No 30 353.

PAR J. V. GOURDAIN Encanteur, Bureau 87 rue Bienville.—SAMEDI 16 août 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 juillet 1890, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci après décrite, savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'îlet borné par les rues Grands-Hommes, Craps, Union et Français; le dit terrain mesure au pied américain 25 pieds de façade rue de l'Union, sur 145 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double couvert en ardoises, ayant 3 chambre de chaque côté, galerie à l'arrière, une cuisine en bois ayant deux chambres de chaque côté, hydrant, gaz, citerne, cour briquetée, etc.

2° Un terrain contigu à la propriété ci dessus décrite, mesurant 42 pieds 9 pouces de façade rue de l'Union, sur 31 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur.

3° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'îlet borné par les rues Craps, Poète Amour et Espagne mesurant 30 pieds de façade rue Craps, sur une profondeur de 90 pieds, plus ou moins.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, ayant deux chambres de chaque côté, une cuisine double en bois à l'arrière, citerne, etc.

4° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'îlet borné par les rues Prieur, Laharpe, Colombus et Roman, le dit terrain mesure 31 pieds 7 pouces de façade rue Prieur, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages, ayant deux chambres en bas, à la maison, cit, roe, etc.

Le tout d'après des plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la portion à crédit, à 1 et 2 ans, et au dessus, payables en billets garantis par lien du vendeur portant un intérêt de 8 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement transfert de la police d'assurance. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses de sécurité usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de l'année courante et feront un dépôt comptant de 10 0/0 du montant de l'adjudication, sur les lieux de la vente.

L'acte de vente pardevant Jos. Davigneaud, notaire, au frais des acquéreurs.

—AUSSI—

Le même jour, et au même endroit, immédiatement après les ventes ci dessus mentionnées, il sera vendu—

Vingt-et-une actions du fonds capital de la N. O. C. & L. R. R. Co.

Conditions—Comptant.

12juil—12 19 26—2 9 16 août

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence agréable avec trois grands terrains.

Vente judiciaire pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 9 juin 1890, dans l'affaire de Mme Carrie M. Wrigley, épouse de William H. Wrigley vs Mme Lizzie C. Wrigley, veuve de John B. Earnshaide et als. No 29 800 du dossier de la dite Cour Division B. il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Soraparu, Philip, Fulton, et Rousseau désignés comme lots Nos 116, 117 et 120, lesquels sont attenants et mesurent ensemble 90 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Soraparu sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois No 47, rue Soraparu. Les terrains sont convenables pour jardin et pelouse et sont bien ombragés, la propriété est près des débarcadères pour l'étranger, du bac de Gretna, marché, écoles, etc., et des lignes de chars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de vente garanti, par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et les clauses de sécurité. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890, et devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Fred. Zengel Esq. notaire.

9 juil—8 12 19 26—2 9 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour bâtir, au haut de la rue Prytanée.

Succession de Samuel E. Rundle.

No 30,321—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 26 juillet 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date du 23 juin 1890, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 359 borné par les rues Pitt, Prytanée Dufossat et Valmont, mesurant 51 pieds 1 4|5 pouce de face à la rue Prytanée, 48 pieds de face à la rue Pitt, sur une profondeur s'étendant à travers le dit îlet de 202 pieds tout plus ou moins et est composé des lots Nos 5 et 6 et de la moitié du lot No 7 attenant au lot No 5 et la moitié du lot No 8 attenant au lot No 6. La ligne des chars de la rue Prytanée passe devant cet propriété. Le voisinage s'améliore rapidement.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année 1890 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Zach. Spearing, Esq. notaire.

25 juin—25—juil 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété à deux corps de logis et bon emplacement pour affaires, rapportant de bons revenus.

Coin des rues Erato et Willow.

Succession d'Andrew J. Quirk.

No 14,319—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 juin 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Willow, Erato et Clio, étant les lots Nos 5 et 6, sur un plan dressé par A. Phelps, voyer, le 5 février 1846, les dits lots se touchent et mesurent au pied américain, 32 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces 7 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent sur chaque lot à un cottage en bois, double corps de logis à un étage. Le plus grande est loués à $16 par mois et le plus petite à $10 par mois

2° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, Willow et Claiborne, désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan de C. A. Hedin, architecte, le 28 novembre 1851. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 122 pieds 8 pouces 7 lignes entre lignes parallèles; le dit lot No 8 forme l'encoignure des rues Erato et Willow.

Les améliorations consistent, à l'encoignure, d'un cottage à deux corps de logis à un étage et dans le fond du lot face à la rue Erato une rangée de trois cottages à un étage. Le tout loué à $35 par mois.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Clio et Erato; le dit lot mesure 27 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 100 pieds et de face à la rue Erato, et forme l'encoignure des dites dernières rues. Les améliorations consistent en un magasin et résidence neuve à deux corps de logis et à un étage; l'emplacement d'affaire bien connu occupé par John J. Griffin comme épicerie et loué à raison de $25 par mois.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Thalie et Erato, désigné comme lot No 8, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Erato, sur 100 pieds de profondeur, et formant le coin des rues Erato et Willow. Les améliorations consistent en un cottage à un étage, à double corps de logis, loué à raison de $11 par mois.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en contingents égaux, avec 7 pour cent d'intérêt par an, le gage du vendeur, hypothèque spéciale, assurance, etc. et toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et feront un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Marcel T. Ducros, notaire.

1er juil—1 12 19 26—2août

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Magasin magnifique et bien situé et une bâtisse à deux étages dans le fond, couverts en ardoises.

Bâtis expressément pour le commerce de grocerie.

A long crédit.

No 29,990.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Charles Desforges vs. ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 23 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 juillet 1890, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gaiennié (anciennement Barthélemy), Magazine, Calliope et Camp, formant le coin des rues Gaiennié et Magazine, et mesurant, au pied anglais, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Magazine sur 89 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue Gaiennié.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit à partir du jour de vente, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et les clauses usuelles de 5 pour cent pour honoraires d'avocats et toutes les clauses usuelles de garantie.

L'acte de vente pardevant James McConnell jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

20 juil—20, 22,—août 19, 23.

No 30,275—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans,—Division C.

Michael Hackett vs ses créanciers.

Grand assortiment de groceries, vins, liqueurs, un cheval, un mulet, trois charrettes à groceries, un réfrigérateur, un coffre-fort en fer, un compteur (money register) et autres effets mobiliers appartenant à une grocerie.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu MERCREDI 23 juillet 1890, à 10 30 A M. au magasin Nos 223 à 227 avenue Melpomène entre Baronne et Dryades en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 10 juillet 1890, à mes adresse,

Tout l'assortiment d'effets mobiliers ci-dessus mentionné

Conditions—comptant.

12 juillet—12 20 22 23

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatorze terrains rues Perdido, White et Banks et à Carrollton.

Trois morceaux de terre de valeur dans la paroisse Jefferson.

Succession du Dr Jotham Potter, décédé.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 2 août 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 11 juin 1890. Dossier No 29 659, pour le compte de la succession du Jotham Potter, décédé, à l'encan il sera vendu

Rue Perdido.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 614, borné par les rues Perdido, Gravier, White et Dupré, désigné par le No 1, qui mesure 29 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue White de 120 pieds et forme l'encoignure des rues Perdido et White.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 615, borné par les rues Perdido, Poydras, White et Dupré, désigné par le No 5, qui mesure 29 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue White de 120 pieds et forme l'encoignure des rues Perdido et White.

Rue Banks.

3° Quatre certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 706, borné par les rues Banks, Palmyre, Clark et Genois, désignés par les Nos 13, 14, 15 et 16 qui se touchent, et mesurant, chacun, 34 pieds 9 pouces de face à la rue Banks, sur une profondeur de 100 pieds 6 pouces.

Rue Monroe, Carrollton.

4° Deux certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton) dans l'îlet No 114, borné par les rues Monroe, Mary Lafée et Quatrième, désignés par les Nos 39 et 40 qui se touchent et mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur de 150 pieds.

Dans la paroisse Jefferson.

5° Deux certains morceaux de terre situés dans la paroisse Jefferson en cet Etat sur la rive droite du fleuve Mississippi, désignés par les Nos 13 et 14 sur un plan fait par W. J. McCullogh, voyer des E-U. qui sont décrits comme suit, à savoir:

Le morceau No 13 contient à peu près 1,200 arpents de terre et d'une forme irrégulière, et est borné au nord et à l'ouest par les terres maintenant ou anciennement appartenant à L. Millaudon, à l'est par les morceaux Nos 12 et 13, et sur une ligne parallèle avec le canal Des trehan et au sud par le bayou Ouacha et le morceau No 14.

Le morceau No 14 contient à peu près 850 arpents de terre et est d'une forme irrégulière et est borné au sud par les terres anciennement la propriété de J. B. de Ircy & l'ouest par les terres maintenant ou anciennement appartenant à L. Millaudon au nord par la ligne parallèle avec la limite sud et à l'est par le Bayou Ouacha ou Barataria.

7° Un certain morceau de terre dans la paroisse Jefferson, en cet Etat, dans le district de la Grand Ile, désigné comme à peu près onze (11) à peuts sur le golfe du Mexique à la rive borné au nord est par les terres de Jotham Potter et au bas par les terres de la succession C. Derbigny.

Conditions—Un tiers ou le tout comptant et le reste à un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent et toutes les clauses de garantie 10 pour cent comptant seront requis sur les lieux, et les acquéreurs assumeront les taxes de 1890 en outre de leur enchère.

Actes de vente pardevant Fred Adolph notaire aux frais des acquéreurs.

29 juin—29—6 13 20 27—2 août

PAR B. ONORATO & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle propriété de résidence dans le premier district de cette ville, coin des rues Prytanée et Calliope

Dans l'affaire de P. R. Anglovich vs ses créanciers

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—Division C., No 29,004.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO & CO.—B. Onorato, encanteur. Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 9 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, daté du 30 juin 1890 et signé le 2 juillet 1890 il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages leur appartenant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Calliope, l'avenue St Charles et Clio et désignés sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant L. Hermann, ancien notaire, le 11 avril 1842, comme lots Nos dix et onze. Le lot No onze forme le coin des rues Calliope et Prytanée et mesure 29 pieds 4 pouces de face à la rue Prytanée, sur une profondeur et façade à la rue Calliope de 127 pieds et la même profondeur sur la ligne le séparant du lot No 10 et le lot No 10 mesure 29 pieds de face à la rue Prytanée sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, style moderne, couverte en ardoises et retirée de la rue, coin Calliope et Prytanée, contenant au rez-de-chaussée une verandah sur le devant, corridor, salon à l'arche double, chambre à dîner, grande chambre pour cuisine, office et chambre à magasin.

Le 2ème étage verandah sur le devant, couloir, 4 grandes chambres à coucher, deux petites, chambre à bain et barrière en fer sur le devant et sur le côté, gaz dans toute la bâtisse qui est en bon ordre, ayant 4 lignes de chars urbains près ant devant. Dans la cour une grande écurie et remise, citerne, cour pavée—Pour plus amples informations voir le plan à la bourse.

Conditions—L'acquéreur devant payer comptant sept mille piastres ou plus et la balance à un et deux ans de crédit. La partie à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lieu de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses de garanties usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, les assurances transférées au porteur des billets. L'acquéreur devra payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 juil—5 12 19 26—2 et 9 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de résidence désirable dans le Premier District.

Dans l'affaire de J. W. H. Eckert vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 27,268.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO & Co., B. Onorato, Encanteur — Bureau No 16 rue Bourbon. — SAMEDI, 2 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour Division B, maintenant absent en congé, en date du 24 juin 1890 il sera vendu la propriété ci après décrite, à savoir:

La quatorzième partie indivise de l'intérêt de l'insolvable dans deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Commune maintenant Avenue Tulane, Villeré et Jackson maintenant Gasquet ou Cleveland, un des dits lots forme une partie de la portion du lot No 20 et est prise sur le côté du dit lot le plus près de la rue Jackson maintenant rue Cleveland, et l'autre lot forme une partie des portions des lots Nos 20 et 21 sur un certain plan fait par Hugh Grant, voyer, daté du 9 février 1838, lesquels dits lots de terre mesurent chacun 30 pieds rue Robertson, mesure américaine, borné dans le fond par une allée de 15 pieds de largeur pour l'usage commun des dits lots et d'autres.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Ferd. Kirchner, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

27 juin—27 28—juil 5 12 19 26—août 2